

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**EN L'AFFAIRE CONCERNANT un examen du bilan
financier et des ventes de gaz naturel de Enbridge Gaz
Nouveau-Brunswick en 2008**

Ordonnance

ATTENDU QUE Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick Inc. a déposé auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« la Commission ») son bilan financier réglementaire pour la période se terminant le 31 décembre 2008 en même temps qu'un rapport sur ses ventes de gaz naturel pour la période se terminant le 31 décembre 2008;

ET ATTENDU QUE la Commission effectue un examen annuel à la fois du bilan financier et des ventes de gaz naturel d'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick;

ET ATTENDU QUE la Commission considère que les clients et les personnes intéressées devraient être au courant de l'examen annuel susmentionné;

À CES CAUSES IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :

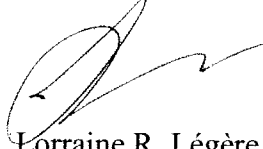
1. Une copie de l'avis annexé à la présente ordonnance et marquée « A » sera incluse à titre de prospectus d'accompagnement avec toutes les factures d'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick pendant le cycle de facturation de mai.
2. Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick fournira, en outre, une copie dudit avis à tous les revendeurs de gaz naturel et à toutes les personnes actuellement impliquées dans une procédure de la Commission concernant Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick.
3. Ledit avis, ainsi que les résultats financiers réglementaires d'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick en 2008, son rapport sur la vente de gaz naturel et les rapports produits par les consultants de la Commission, devront être affichés sur le site Web

d'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick à l'adresse <http://www.gaznaturelnb.com> d'ici le 1^{er} mai 2009.

4. Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick doit, si la demande en est faite, mettre à la disposition de toutes les parties inscrites les soldes détaillés (balance de vérification) à compter du 31 décembre 2008.

FAIT en la Ville de Saint John (Nouveau-Brunswick), ce 30^e jour d'avril 2009.

PAR LA COMMISSION



Lorraine R. Légère

Secrétaire

Commission de l'énergie et des services publics du
Nouveau-Brunswick

C.P. 5001

15, Market Square, bureau 1400

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 1E8

Téléphone : 506-658-2504

Télécopie : 506-643-7300

Courriel : lrlegere@nbeub.ca, et

general@nbeub.ca

Site Web : www.nbeub.ca